

J'ai obtenu de ces deux sources l'assurance que les mesures de sécurité qui seront prises à l'avenir dérangeront le moins possible les députés. J'ajoute que ces entretiens se poursuivront car je crois savoir qu'il y a sur la colline de nouveaux agents qui terminent à peine leur formation. Ils ne savent peut-être pas qui sont les députés. Je crois qu'on devrait leur apprendre à reconnaître tous ceux qui font partie de la Chambre et à ne pas inquiéter ceux qu'ils n'ont évidemment aucune raison de soupçonner.

Je dois informer les députés de changements qui sont survenus pour des raisons de sécurité. Des députés auront remarqué que les autobus n'arrêtent plus illégalement du côté de la rue opposé à la circulation. Cette importante mesure de sécurité avait été négligée. Pour rendre service aux députés, les chauffeurs les déposaient du côté de la rue où ils avaient le moins à marcher. C'était évidemment un avantage quand il pleuvait ou quand il neigeait, mais pour leur sécurité, je demande aux députés d'accepter ce petit inconvénient.

Les mesures de sécurité courantes ont été réexaminées dernièrement. Il y a quelques petits changements. Ces questions sont toujours à l'étude et périodiquement nous adoptons de nouvelles façons de procéder que le service de sécurité estime meilleures.

Le député d'Athabasca (M. Shields) est absent. Il a signalé un incident qui s'est produit à l'intérieur de l'édifice et qui relève clairement de ma compétence. Je me contenterai de dire que l'on va remédier à la situation. Je suis sûre que cet incident regrettable ne se reproduira pas.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. CROSBIE—LES PROPOS AU SUJET DU GABON

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Madame le Président, j'invoque le Règlement simplement pour éviter tout malentendu à propos de ce que j'ai pu dire du Gabon, un pays en voie de développement, magnifique et progressiste, et aussi un pays producteur de pétrole. Quand j'ai parlé de se balancer de branche en branche et de retourner vivre dans les arbres je voulais parler du Canada et non du Gabon où la situation du logement et des taux d'intérêt est vraisemblablement meilleure qu'ici. Je voulais faire valoir que le ministre des Finances (M. MacEachen)...

Mme le Président: A l'ordre. Je suis sûr que si c'est bien là ce que le député a voulu dire, tous les lecteurs du hansard se rendront très bien compte qu'il ne voulait pas parler du Gabon mais du Canada. A moins que le député ne désire apporter une correction à ce qu'il a dit, quoique habituellement les députés n'apportent pas de correction à ce qu'ils ont dit au cours de la période des questions une fois celle-ci terminée.

M. Crosbie: Madame le Président, je vous ai avisée aujourd'hui de mon intention de soulever la question de privilège

Privilège—M. Nickerson

pour un motif touchant le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) qui n'est pas ici aujourd'hui. Comme il est absent, j'aimerais remettre cela à plus tard.

Mme le Président: A l'ordre. Il y a d'autres députés qui ont demandé à être entendus avant le député de Saint-Jean-Ouest. L'ordre est établi selon l'heure où les avis sont présentés. J'inscris les avis d'intention de soulever la question de privilège dans l'ordre où ils me sont communiqués. Le premier à m'aviser a été le député de Western Arctic (M. Nickerson).

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. NICKERSON—LE PRÉSUMÉ COMPORTEMENT PARTIAL DE M. MUNRO (HAMILTON-EST)

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Madame le Président, c'est la première fois que je passe avant le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie). Contrairement au député de Saint-Jean-Ouest, il est très rare que je prenne la parole au sujet d'une affaire de ce genre. De fait, c'est la première fois que je soulève la question de privilège depuis que je suis devenu député. Ce n'est pas une chose que je fais à la légère.

La question qui me préoccupe a trait à ce que j'estime être le comportement tristement partial du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Munro). J'ai donné préavis à Votre Honneur il y a une semaine. J'aurais préféré m'expliquer en présence du ministre, mais il est absent depuis sept jours; j'ignore tout à fait quand il sera de retour et en vertu de notre Règlement les questions de privilège doivent être soulevées le plus tôt possible. Par conséquent, sans vouloir manquer de respect au ministre, car j'aurais préféré le voir présent, avec votre permission, j'exposerai l'affaire aujourd'hui.

Apparemment, le ministre en question a du mal à distinguer entre les affaires du parti et les affaires publiques. Madame le Président, vous avez déjà communiqué à la Chambre, sauf erreur, le 26 mars, votre décision au sujet de l'implantation dans le Nord de bureaux de circonscription.

Ma question de privilège d'aujourd'hui porte sur la réponse que le ministre m'a donnée le 23 avril dernier, alors que je l'interrogeais au sujet de décisions récentes de l'Office national de l'énergie concernant notamment le pipe-line. Il m'a dit que «tous ceux qui se sentent sérieusement touchés par cette décision vont être consultés». Il entendait par là les gens du Nord.

A mon avis, cette promesse de consulter les gens était excellente. Ce qui m'inquiète, cependant, c'est la façon dont les gens ont été consultés. Des audiences publiques ont eu lieu à Yellowknife les 15 et 16 mai. Ce n'est ni le gouvernement, ni le bureau du ministre qui les ont organisées et dirigées, mais le parti libéral. Je tiens à donner lecture de deux courtes citations tirées de la documentation fournie dans le cadre de ces audiences. Voici la première:

... le parti libéral des Territoires du Nord-Ouest a invité le ministre à assister à une «audience publique» à Yellowknife les 15 et 16 mai.